



**HAL**  
open science

# Fassin Éric, L'inversion de la question homosexuelle

Régis Revenin

► **To cite this version:**

Régis Revenin. Fassin Éric, L'inversion de la question homosexuelle. L'Homme et la Société, 2006, 159, pp.206-208. 10.3917/lhs.159.0199 . hal-01423975

**HAL Id: hal-01423975**

**<https://hal.science/hal-01423975>**

Submitted on 13 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Éric FASSIN, *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, éditions Amsterdam, septembre 2005, 202 p.

*L'inversion de la question homosexuelle* rassemble treize textes de l'américaniste et sociologue français Éric Fassin, publiés dans divers ouvrages collectifs, quotidiens nationaux et revues scientifiques, entre 1997 et 2005, c'est-à-dire depuis les premiers débats sur le Pacs jusqu'aux récentes controverses autour de l'homoparentalité, du mariage « homosexuel », ou bien encore de la notion d'homophobie. Éric Fassin, coanimateur à l'École normale supérieure d'un séminaire consacré à l'actualité sexuelle, codirecteur de *Au-delà du Pacs* (Paris, PUF, 2001 [1999], 278 p.), coauteur de *Liberté, égalité, sexualités* (Paris, Belfond, 2003, 270 p.), et auteur de la préface de la récente traduction française de *Gender Trouble* de Judith Butler, est certainement l'analyste le plus pertinent des questions sexuelles en France, qu'il inscrit d'ailleurs dans une réflexion plus large, celle de l'égalité des droits naturellement, mais aussi celle de la critique des normes et de la question des savoirs et du rôle de l'intellectuel et du savant dans une société démocratique. Éric Fassin considère que nous sommes en train de vivre une rupture historique, celle de l'« inversion de la question homosexuelle » : alors que depuis plus d'un siècle, ce sont d'abord la médecine légale, la psychiatrie, la psychanalyse et la sexologie, et plus récemment l'anthropologie et la sociologie, qui ont interrogé, et dans une certaine mesure construit, les homosexualités, ce sont désormais davantage les homosexuels qui interrogent la psychanalyse et la sociologie. Éric Fassin déconstruit, avec clarté et finesse, les discours visant à entraver l'égalité des droits, au nom d'une autorité transcendante, qu'il s'agisse d'une divinité quelconque, de « la » culture, de « la » loi, de « la » science ou bien encore de « la » tradition, et aujourd'hui — dernier-né des prétextes homophobes pour refuser l'Égalité — de l'« ordre symbolique », ensemble des normes sociales pensées comme naturelles, ou comment les tenants de l'ordre ont recyclé, dans un *package* modernisé, les préceptes psychanalytiques et religieux, au nom de l'intérêt de la société, au nom de l'universel en un mot, en proie au communautarisme. Ainsi, de 1991 — date à laquelle l'idée d'un contrat d'union civile pour les homosexuels apparaît en France, soit très exactement deux siècles après la dépénalisation de la sodomie par l'Assemblée constituante, les révolutionnaires ayant alors considéré qu'il s'agissait là d'un « crime imaginaire » — à aujourd'hui, que n'a-t-on pas entendu sur les homosexuels ? Ils seraient un danger pour l'institution républicaine du mariage ; ils voudraient des droits spécifiques, en opposition avec l'universalisme républicain « à la française » ; ils se réclameraient de la différence, alors ne serait-ce finalement pas logique qu'ils n'aient pas les mêmes droits que les autres ? Ils seraient communautaristes ; ils se normaliseraient... D'abord, Éric Fassin démontre qu'au contraire, les homosexuels, par la mise en question de l'évidence des normes, permettent l'interrogation du processus normatif, ou comment la minorité homosexuelle, mais d'une manière plus générale, les groupes minoritaires, obligent la société à s'interroger sur la norme, qui se révèle être plus une construction sociale discutable qu'une donnée culturelle ou naturelle immuable :

la norme n'est plus normale, mais simplement normée, tout autant que l'« ordre symbolique » ne va plus de soi, puisqu'il se révèle à la fois historique et politique, c'est-à-dire sujet aux changements et ouvert à la négociation démocratique, comme le sont d'ailleurs toutes les autres questions non sexuelles. Éric Fassin avance même l'idée que si des droits égaux pour tous sont reconnus, la société dans son ensemble gagnera en démocratie. Par ailleurs, il est clair que les homosexuels ne réclament aucunement des droits spécifiques, mais souhaitent les mêmes droits, parce qu'ils ont déjà les mêmes devoirs, au nom du principe d'Égalité. Et si les homosexuels se constituent en groupe de pression, c'est sans doute plus pour revendiquer l'Égalité au nom de l'universalisme républicain, qui, s'il ne reconnaît les mêmes droits et devoirs pour tous les citoyens, ne restera *in fine* qu'un communautarisme (bien réel celui-là !) blanc, masculin et hétérosexuel. Enfin, concernant la normalisation des homosexuels, Éric Fassin relève la sacralisation chez certains intellectuels, de Sylviane Agacinski à Irène Théry en passant par les psychanalystes lacaniens, de la figure paradigmatique de l'homosexuel marginal ou pervers. N'est-ce pas également — en partie, et certes sous une autre forme — l'essence même de la pensée *queer* ? N'est-ce pas les mêmes craintes ou critiques que l'on voit émerger chez certaines féministes vis-à-vis du mariage « homosexuel » ou de l'homoparentalité ? Est-ce alors naïf de penser que l'ouverture aux homosexuels du mariage et de la parentalité bouleversera certainement ces institutions ? Éric Fassin croit que l'Égalité permettra non pas de « penser l'invention d'une culture gay autour du mariage et de la famille », mais de repenser « une culture inventive à partir de l'actualité homosexuelle de ces institutions », à la manière de Michel Foucault. Alors, les homosexuels sont désormais perçus comme des individus ou des couples, mais pas encore comme des familles. Ainsi, l'idée d'un mariage « bis » à la scandinave, excluant la parentalité, avait-elle été avancée, toujours au nom de l'« ordre symbolique » et de la sacro-sainte différence des sexes, décrits par certains « experts » comme des fondamentaux de notre civilisation. Éric Fassin nous rappelle toutefois que le rôle de l'anthropologue ou du sociologue n'est pas de dire « la » norme, mais d'apprendre de la réalité sociale, de s'en nourrir, plutôt que d'essayer de la construire. Aussi, Éric Fassin nous invite-t-il à bien distinguer deux aspects de ce que l'on appelle désormais couramment l'homophobie : l'homophobie « ordinaire » (définition psychologique), c'est-à-dire le rejet des homosexuels, comme la misogynie est le rejet des femmes ; et l'hétérosexisme (définition idéologique) qui légitime et encourage l'homophobie « ordinaire » (et notamment les récentes agressions physiques, dont certaines d'une extrême violence), en cela qu'il hiérarchise et instaure l'inégalité entre les sexualités, mais aussi entre les sexes. L'intérêt de la distinction tient surtout au fait que tout le monde (ou presque), aujourd'hui en France, est favorable à la lutte contre l'homophobie (dans son acception la plus floue), mais que peu (encore) souhaitent bouleverser l'ordre social, en érigeant l'homosexualité au rang de sexualité « ordinaire ». Pourquoi donc, si les homosexuels sont des êtres humains et des citoyens comme les autres, ne pas leur octroyer des droits égaux ? Pourquoi continuer à les traiter comme des citoyens de seconde zone ? Pourquoi

leur faire signer leur contrat de Pacs — cette loi ô combien antirépublicaine, car conçue pour les besoins spécifiques d'une catégorie de sous-citoyens, les homosexuels, et n'apportant que de maigres sous-droits et de réels devoirs, les hétérosexuels ayant eux le choix de pouvoir ou non se marier, de pouvoir ou non « avoir » des enfants — au tribunal plutôt qu'à la mairie ? Qui distinguerait encore aujourd'hui en France le rejet des Arabes, des Asiatiques, des Juifs ou des Noirs et le fait de les considérer comme des « races » inférieures ? Les deux aspects de cette haine judéophobe ou raciste ne constituent-ils pas « le » racisme ? Aussi, la loi contre l'homophobie récemment adoptée en France permet-elle d'évacuer les revendications égalitaires, ce qui n'a guère ému bon nombre d'intellectuels qui se sont en revanche insurgés contre cette loi au nom de la liberté d'expression (le racisme, le sexisme et la judéophobie sont-ils également des opinions en France ?). Et quand Éric Fassin évoque la question de l'homophobie qui serait, *dixit* les élites françaises, plus répandue dans les « classes » populaires, je ne puis m'empêcher de penser à mes propres travaux sur les homosexualités masculines dans le Paris de la Belle Époque : les homosexuels auraient alors été cantonnés dans les « classes » aisées de la société tant les « classes » populaires auraient été véhémentes à leur endroit ; les sources très diverses que j'ai utilisées permettent clairement de nuancer ce « racisme » social des élites, et montrent au contraire que les homosexuels des « classes » populaires étaient nettement plus libres et mieux acceptés que ceux des « classes » privilégiées.

Car enfin, où, mieux que chez les élites, l'hétérosexisme résiste-t-il ? N'est-ce pas sous une plume bourgeoise que sont nées, au XIX<sup>e</sup> siècle, les perversions sexuelles ? Critiquer l'homophobie des « classes » populaires, n'est-ce pas surtout le moyen idéal, aujourd'hui, de cacher son propre hétérosexisme ? Selon Éric Fassin, les élites se situent dans ce « juste milieu » entre discrimination et égalité, entre ordre et mouvement. Il n'est qu'à regarder la récente affaire du mariage « trans » de Rueil-Malmaison : il s'agit là de deux hommes, mais juridiquement, l'un est devenu femme (transsexuelle), et l'autre est un homme (transgenre). Or, la justice française leur refuse le droit de se marier, sous prétexte qu'identitairement, les deux se vivent comme femmes. Depuis quand le genre est-il un obstacle au mariage ? Dans cette optique, pense-t-on légitimement interdire à un homme « efféminé » mais hétérosexuel, ou à une femme « virile » mais hétérosexuelle de se marier avec une personne de sexe opposé ? Au nom de quelle autorité transcendante, cette fois-ci, la croisade hétérosexiste serait-elle alors menée ?

Régis REVENIN

Siegfried KRACAUER, *L'Histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2005, édité par Nia PERIVOLAROPOULOU et Philippe DESPOIX.

Ce livre a été écrit au début des années soixante, peu avant la mort de Kracauer, et pourtant il nous semble, à le lire, par son actualité et son style, avoir